



Rigaud

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

PRENEZ AVIS, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, que le conseil municipal de la Ville de Rigaud adoptera le budget pour l'exercice financier 2021 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2021, 2022 et 2023 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 10 décembre 2020, à 19 h.

Il est à noter que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

Donné à Rigaud, ce 30 novembre 2020.

Camille Primeau LL. B., LL. M.
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

**Garage
municipal**
34, rue de la
Coopérative

**Caserne de
pompiers**
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227